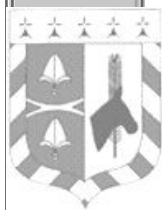


DEMANDE DE LOCATION DE L'ESPACE SKLERIJENN (entreprises et fêtes de quartier)



Demandeur :
 Adresse :

 Téléphone : Mail :

Date de la manifestation :

Horaire de la manifestation :

Type de manifestation :

Nombre approximatif de personnes :

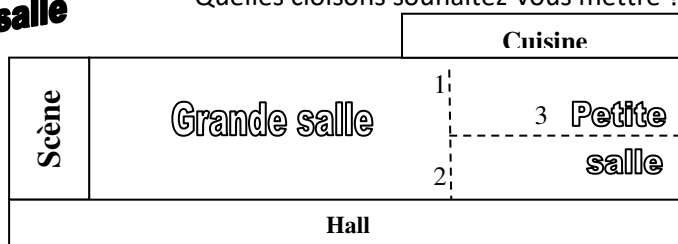
La mairie se réserve le droit d'annuler la réservation en cas de besoin imprévu pour elle-même, en cas de force majeure.

Si traiteur, précisez son nom :

Avez-vous besoin de la vaisselle ? si oui pour combien de personnes.....

Salle demandée : salle entière ½ salle
 Quelles cloisons souhaitez-vous mettre ? 1 2 3 aucune

Plan de la salle



	½ salle (sans la scène)	Salle entière	Vidéoprojecteur
Fêtes de quartier	320 €	480 €	50 €
Entreprises de la commune	320 €	480 €	50 €
Associations et entreprises extérieures à la commune	400 €	600 €	50 €
-100 € sur le coût de la location si vous faites appel aux services d'un commerçant de la commune pour un montant minimum de 100€ (cette disposition ne s'applique pas pour les fêtes de quartier).			
Caution (elle sera restituée dans les 10 jours suivants la manifestation)	1 000 €		1 500 €
	Cas des étudiants : si pas de revenus, chèque de caution des parents APPORTEZ VOTRE ORDINATEUR LORS DE L'ETAT DES LIEUX		

Date et signature du demandeur

Pièces à joindre au moment de votre réservation :

- versement de la moitié du montant de la location (le chèque sera encaissé).

En cas d'annulation dans les 2 mois précédents la date de la manifestation, cet acompte ne sera pas restitué (sauf cas de force majeure).

Pièces à fournir à la mairie le jour de la location :

- Versement de l'autre moitié du montant de la location
- Chèque de caution
- attestation d'assurance Responsabilité Civile couvrant l'occupation temporaire de la salle
- Attestation du commerçant de Plouneventer

Extrait du règlement :

DEMANDE DE LOCATION DE L'ESPACE SKLERIJENN (entreprises et fêtes de quartier)

Si votre traiteur utilise du matériel pour lequel nous devons installer un coffret forrain un forfait de 80 euros vous sera facturé.

- L'Espace Sklerijenn doit être utilisé conformément à sa destination (réunions, spectacles, repas, apéritifs, soirées...). En est exclue toute utilisation inadaptée (ballons).
- La préparation des repas dans la salle ainsi que l'ajout de tout matériel au gaz sont également interdits.
- Les utilisateurs de la salle devront veiller eux-mêmes :
 - au respect du règlement (il est strictement interdit de fumer dans l'Espace Sklerijenn),
 - au respect des consignes de sécurité,
 - à terminer la soirée à 2 heures du matin au plus tard, sauf autorisation municipale, hormis les fêtes privées,
 - à procéder à l'extinction des lumières, et à fermer l'ensemble des portes et fenêtres,
- La commune dégage sa responsabilité pour les dégâts et vols pouvant être causés aux biens personnels des organisateurs et utilisateurs (parking inclus).

Capacité : ½ salle : **80 personnes**

salle entière : **1 000 personnes debout**
450 personnes assises face à la scène
400 personnes à table

Equipement disponible dans la salle : **Sono, chaises (450 chaises), tables (pour 400 personnes), vaisselle (pour 200 personnes), internet, vidéoprojecteur (en option)**

Etat des lieux :

<i>Locations</i>	<i>Etat des lieux entrant</i>	<i>Etat des lieux sortant</i>
Vendredi	vendredi 9h	samedi 7h30
Samedi & Dimanche	Vendredi 16h45	lundi 7h30
Vend. Sam. & Dim.	Vendredi 9h	lundi 7h30

Les horaires des états des lieux sont susceptibles d'être modifiés en fonction des manifestations prévues à certaines dates.

Les locaux sont mis à la disposition en état de propreté et doivent être restitués dans le même état. La salle devra être débarrassée, nettoyée (balayage, vaisselle...) et le matériel rangé (tables, chaises...) dans les endroits prévus à cet effet. Les déchets seront emballés dans des sacs poubelles avant d'être déposés dans les poubelles extérieures.

Les informations personnelles recueillies à partir de ce formulaire sont nécessaires pour l'étude de votre demande de location de salle. Elles sont destinées aux services de la mairie et du Trésor Public uniquement. Vous disposez de droits sur les données vous concernant que vous pouvez exercer auprès du délégué à la protection des données de la collectivité, en adressant une demande par écrit accompagnée d'un justificatif d'identité à l'adresse suivante : protection.donnees@cdg29.bzh. Pour connaître vos droits et les modalités pour les exercer, veuillez consulter la notice d'information affichée sur le tableau d'affichage de la mairie.

ATTENTION : une déclaration doit être faite à la SACEM dès que de la musique est jouée (soirée ouverte au public), au plus tard 15 jours avant la manifestation. Tel : 02.90.90.90.90

Partie réservée à la Mairie de Plouneventer

Demande reçue le :

Décision :

Chèque acompte :

Montant de la location :